

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

**Séance du 14 décembre 2010
à la Maison de commune**

Présidence: M. André OVERNEY

Membres présents :	73
Membres absents excusés :	6
Membres non excusés:	<u>1</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: Mmes et MM. Graziella AIELLO, Judith BOVAY, Didier PYTHON, Miguel ABELLAN, Karim LASSEB, Julien SUTER.

Absente non excusée: Mme Marie-Aimée SPERTINI.

A 18h30, M. André OVERNEY, Président, ouvre la séance et souhaite à toutes et tous la bienvenue pour cette dernière séance de l'année, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il souhaite également la bienvenue au public fidèle qui nous fait l'amitié de suivre les débats.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint avec 73 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Au nom du bureau du Conseil et de l'assemblée présente ce soir, le Président transmet ses plus sincères condoléances à M. Pierre JOLLIET, Municipal, qui a accompagné sa maman à sa dernière demeure.

Le Président a reçu un courrier de M. Ali YAHIAOUI qui nous informe de sa décision de démissionner de la commission de gestion, ceci pour des raisons professionnelles. Ce point sera repris par la suite dans l'ordre du jour.

Le 13 décembre, le Président a rendu visite à Mme Anna BUACHE, née le 04 décembre 1920, et lui a transmis les meilleurs vœux des autorités communales.

Le Président remercie les membres du bureau du travail effectué lors des dernières votations du 28 novembre 2010.

Voici les résultats:

Votations Fédérales. Point 1a : Initiative sur le renvoi

Résultat du scrutin	- Oui	973
	- Non	1882

Votations Fédérales: Point 1b : Contre-projet

Résultat du scrutin	- Oui	1321
	- Non	1506

Votations Fédérales: Point 1c : Question subsidiaire

Résultat du scrutin	- Oui	885
	- Non	1844
	- <i>Taux de participation</i>	57.64%

Votations Fédérales: Point 2 : Initiative pour des impôts équitables

Résultat du scrutin	- Oui	1231
	- Non	1567
	- <i>Taux de participation</i>	56.84%

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

Il n'appelle aucune remarque, il est accepté.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Michel PERRET nous signale la correction suivante:

- Page 323, première ligne du 3^{ème} paragraphe, il faut rajouter (en gras) "Parfois considérée comme le château **d'eau** de l'Europe.."

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président passe au vote à mains levées.

Avec cette correction, le procès-verbal du 16 novembre 2010 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

2. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION 2010 (en remplacement de M. A. YAHIAOUI, démissionnaire)

M. Bernard KRATTINGER propose la candidature de M. Angelo MARZOLI pour le groupe socialiste.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Angelo MARZOLI est élu à l'unanimité.** Il accepte son élection.

3. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION DE GESTION 2010

M. Bernard KRATTINGER propose la candidature de M. Jean-Pierre MICHAUD pour le groupe socialiste.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Jean-Pierre MICHAUD est élu à l'unanimité.** Il accepte son élection.

4. REPONSE A LA RESOLUTION DE M. MAZYAR YOSEFI CONCERNANT LA GESTION DE LA DECHETTERIE D'EPALINGES AINSI QUE LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

M. Mazyar YOSEFI prend la parole et remercie la Municipalité d'avoir pris le temps de répondre à cette résolution, ceci malgré la réponse négative reçue du bureau spécialisé dans ce domaine. Il se permet néanmoins de faire quelques remarques:

- La lecture du tableau synoptique semblait montrer que les déchetteries communales ont un coût par habitant meilleur marché malgré un nombre d'heures hebdomadaires supérieures à Epalinges. Par exemple dans la commune d'Ecublens, le coût est de CHF 30.- par habitant ou encore dans la commune de Payerne, le coût est de CHF 45.- par habitant.
- La Municipalité évoque la difficulté du déplacement d'une zone. Il rappelle que le Conseil Communal ici présent sera appelé prochainement à déclasser la zone industrielle de la déchetterie actuelle en zone mixte ou autre, pour permettre à DESA de construire des immeubles locatifs et par conséquent avoir une déchetterie sous les fenêtres des immeubles..
- Il est intéressant de noter que pour le fonctionnement de la déchetterie, la Municipalité invoque l'argument selon lequel les déçus doivent quitter Epalinges. Cet argument ne peut à son sens, être pris en considération.
- La Municipalité nous fait part de l'intention de DESA qui ne serait pas demanderesse de traiter avec la commune sur tel ou tel point. Il rappelle que DESA est un fournisseur de la commune d'Epalinges et qu'il est hors de question d'approuver les conditions de cette dernière tant que les besoins de la population palinzarde et les intérêts communaux ne sont pas à l'ordre du jour.

M. Alain MONOD constate en se rendant tous les samedis à la déchetterie, qu'il y a effectivement beaucoup de monde mais qu'il n'entend jamais de la part des utilisateurs les critiques que certains persistent à dire. Le principal danger qui menace maintenant est que, lassé de ces diverses attaques et du temps qui passe, la société exploitante voudra rapidement changer son projet, et elle en a parfaitement le droit en respectant les délais. Ce qui ne permettra pas à la Commune d'offrir une solution immédiate de rechange.

La déchetterie actuelle ne répond pas aux exigences mais elle a le mérite d'être acceptée. Force est d'admettre que la configuration de notre commune se prête mal à une augmentation performante, nous risquons d'ailleurs des oppositions (ex. le parking de la route de Berne retardé à cause d'un seul opposant). D'autre part, il n'est pas convaincu qu'une déchetterie exploitée directement par la Municipalité coûterait moins cher que notre participation à DESA. Il invite l'assemblée à calmer le jeu et laisser la Municipalité réaliser ce projet tel que prévu.

M. Yvan TARDY, syndic signale que la commune d'Epalinges est tout à fait dans la moyenne qu'il ne faut pas se baser sur deux exemples pour tirer des conclusions définitives.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Yvan TARDY, syndic**

A l'issue de cette séance, il invite l'assemblée à un apéritif ainsi qu'au repas qui suivra au foyer de la grande salle d'Epalinges.

- **M. Daniel CHRISTEN, municipal**

Agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche: Etat de la situation, problème de mouvements du terrain (instabilité du caissonnage). Au mois de juin nous vous avons annoncé des difficultés par rapport au remblai. La situation dans l'angle sud posait des problèmes car le terrain bougeait. Des mesures urgentes ont été prises et les travaux d'investigations ont duré 6 mois. Au moment de terminer le remblai, des appareils de mesures ont indiqués que le caisson bougeait toujours. Il a donc fallu revoir la situation pour renforcer le caisson et consolider le terrain. La zone qui pose problème fait environ 500 m² sur un ensemble de 10'000 m². Il faudra compter sur un hiver de plus pour le tassement du remblai et surtout sur une facture de CHF 400'000.- à 500'000.-

Panneaux dynamiques - Réponse à l'intervention du Conseiller communal M. Patrick ASSAL (problème de positionnement/sécurité): Les panneaux n'étant pas à double face, il n'est pas souhaitable de les orienter différemment. Les emplacements ont été arrêtés en tenant compte de nombreux impondérables (visibilité maximale et alimentation électrique notamment). Les risques d'accidents ne sont certes pas inexistantes, mais la situation est la même dans les autres communes qui possèdent également ce type d'installation; charge aux usagers de la route de rester attentifs.

- **M. Jean-Claude SHEPPARD, municipal**

Plan général d'évacuation des eaux "PGEE" - Etablissement (subventions canton/confédération - Coût total de l'opération): Le montant de la subvention cantonale accordée dans le cadre de l'établissement du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est de CHF 108'442.- (soit 32% de subvention); l'aide fédérale devrait être de CHF 118'608.- soit un apport total de CHF 227'050.-. Coût total de l'opération pour Epalinges: CHF 388'234,70 (montant maximum subventionnable: CHF 338'880.-). Coût des travaux pour la commune, toutes déductions faites: CHF 161'184,70.

- **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Centre d'Animation des jeunes Epalinges "CAJE"(projet de développement): L'année 2010 a été une année de transition marquée par la réorganisation complète de l'équipe de la maison des jeunes d'Epalinges. Elle a aussi été marquée par la mise en place d'un projet de développement des activités et de refixer un certain nombre de buts et d'objectifs. Le CAJE a pour but de renforcer le lien social, de soutenir et de motiver les jeunes dans leur quotidien. Il joue également un rôle de prévention et d'orientation. L'organisation de l'accueil libre, la participation à des projets comme le skatepark, les tournois sportifs, les soirées à thème, organisation de sorties culturelles, etc. Le centre va également développer ses contacts avec diverses associations aussi

bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune. Le CAJE est ouvert du mercredi au dimanche. Au minimum 2 animateurs sont présents par jour.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **M. Erich DÜRST** s'adresse à l'assemblée et propose d'adresser le postulat suivant à la Municipalité:
Actuellement dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein de notre commune, les Conseillers municipaux ne sont pas affiliés à une caisse de pension. Selon la situation professionnelle et personnelle de chaque membre de la Municipalité - retraité ou en activité, employé ou indépendant, etc. - cet état de fait peut avoir des répercussions très différentes sur la prévoyance professionnelle de chacun.
Compte tenu de la diversité des situations et des intérêts, je ne pense pas qu'il soit pertinent de chercher une solution globale à cette question. En revanche, je suis persuadé qu'il est nécessaire d'offrir à tout membre de la Municipalité la possibilité d'une affiliation à un 2^{ème} pilier.

Postulat

La Municipalité est chargée de rapporter au Conseil communal sur la possibilité juridique et pratique, sur l'opportunité, sur le coût et sur les contraintes éventuelles d'une affiliation des Conseillers municipaux à une caisse de pension (2^{ème} pilier).

Le rapport que l'exécutif nous adressera à ce sujet sera un élément dont nous pourrons tenir compte lors de la fixation des indemnités de la Municipalité en début de la prochaine législature.

La prise en considération du postulat est acceptée avec 2 avis contraires et 4 abstentions.

- **M. Bernard KRATTINGER** prend la parole et présente l'interpellation sur la gestion des déchets.
Sans nier l'importance des démarches entreprises par la Municipalité pour documenter ses réponses à l'interpellation et à la résolution déposées en avril et en juin 2010 par M. Mazyar YOSEFI, les conseillers communaux et conseillères communales signataires de la présente interpellation estiment que les réponses apportées par la Municipalité sont pour l'essentiel destinées à justifier les études menées jusqu'à ce jour concernant le plan de quartier (PQ) proposé par DESA S.A. Les informations contenues dans les réponses de la Municipalité concluent pour la plupart à l'impossibilité d'implanter une déchetterie dans les différentes zones de la commune. Par contre, aucune réponse n'est apportée concernant les possibilités de gérer une déchetterie sur une parcelle communale sise en zone de construction d'utilité publique ou en zone de plans directeurs localisés ou plans spéciaux légalisés.
Pour apprécier la pertinence de cette interpellation, il est utile de rappeler que pour pouvoir bénéficier de la subvention cantonale pour la construction d'une déchetterie, le permis de construire doit être obtenu d'ici au 31 décembre 2011. Cette échéance va évidemment dicter le rythme des démarches relatives au projet d'aménagement de la déchetterie d'Epalinges et celles concernant la présentation au Conseil communal du

préavis relatif au plan de quartier "Les Bosquets du Giziaux" et au renouvellement de la convention liant la commune d'Epalinges à DESA S.A.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des informations transmises et conformément aux art. 69 et 69 bis du règlement du Conseil communal, les conseillers et conseillères soussignés-es déposent l'interpellation suivante concernant l'implantation et la gestion de la déchetterie ainsi que concernant la collecte des déchets sur le territoire communal:

1: Implantation de la déchetterie

Les signataires de cette interpellation soulignent qu'à leur avis, la solution idéale pour la gestion des déchets reste la création d'une déchetterie implantée sur une parcelle propriété de la commune.

- Dans cette perspective, est-il envisageable pour la Municipalité d'Epalinges de remettre l'ouvrage sur le métier pour mener les tractations nécessaires à l'achat par la Commune du terrain sur lequel est projeté l'aménagement de la future déchetterie:

- Face à la probable confirmation du refus du propriétaire de vendre ce terrain à la commune, pourquoi la Municipalité n'étudie-t-elle pas les possibilités d'implanter une déchetterie communale sur un terrain propriété de la Commune sis en zone de construction d'utilité publique ou en zone de plans directeurs localisés ou plans spéciaux légalisés?

- N'avoir aucune alternative aux propositions de DESA S.A. concernant la gestion de la déchetterie communale est évidemment un inconvénient considérable et ne permet pas de négocier les conditions les plus favorables pour la collectivité. Pour éviter cet écueil, que prévoit la Municipalité? Des prises de contact avec d'autres prestataires de services proposant des prestations similaires (Commune de Lausanne par exemple) sont-elles à l'ordre du jour?

- Dans le cas où la Municipalité considérerait que la déchetterie doit être implantée dans la zone du plan de quartier "Les Bosquets du Giziaux", pourrait-elle envisager de proposer au propriétaire de la parcelle sise aux "Giziaux" de mettre la Commune d'Epalinges au bénéfice d'un droit de superficie pour le terrain sur lequel sera aménagée la déchetterie?

2: Infrastructures de la déchetterie

- Comme pour le point précédant, les infrastructures de la déchetterie devraient être, selon les signataires de cette interpellation, propriété de la commune. Toutefois, compte tenu des diverses possibilités concernant le statut du terrain (propriété de la Commune, droit de superficie, etc.), quelles démarches la Municipalité d'Epalinges va-t-elle effectuer concernant l'aménagement de la déchetterie?

- Peut-elle envisager de mettre à disposition de l'entreprise privée gérant la déchetterie (par exemple DESA S.A.) des infrastructures payées par la Commune?

- Envisage-t-elle au contraire d'accepter que l'aménagement de la déchetterie soit effectué par DESA S.A. et son financement intégré au contrat de prestations?

- Cas échéant, la Municipalité se donne-t-elle le droit de choisir un autre prestataire de services propriétaire d'une déchetterie sise à proximité d'Epalinges ou capable de gérer une déchetterie sise sur le territoire d'Epalinges?

3: Gestion de la déchetterie

- Des contacts avec d'autres entreprises ou collectivités publiques gérant des déchetteries et pouvant suppléer à une éventuelle défection de DESA S.A. sont-ils prévus?

- Si la Municipalité décidait de poursuivre la collaboration avec l'entreprise DESA S.A. concernant la gestion de la déchetterie, sous quelles formes seraient contractualisées les relations entre la Commune et l'entreprise privée?

- La Municipalité envisage-t-elle par exemple de contractualiser cette collaboration par un contrat de prestation? Si oui, quelles seront les dispositions principales d'un tel contrat? Des dispositions permettant une séparation des coûts liés au terrain et ceux liés à l'exploitation, ainsi que concernant la transparence des rétrocessions seront-elles incluses dans le contrat liant la commune à l'entreprise privée?

- Est-il prévu d'introduire dans le contrat liant la commune à l'entreprise privée des dispositions concernant les jours et heures d'ouverture de la déchetterie, ainsi que concernant les conditions de travail et de salaire des employés de la déchetterie et l'application par analogie à ce personnel des conditions prévues par le statut du personnel communal.

4: Collecte des déchets

- Où sont installés dans la commune les quelques points de collecte pour le verre, le pet, les vêtements et chaussures évoqués dans la réponse de la Municipalité à la résolution déposée par M. Mazyar YOSEFI?

- Les différentes mesures envisagées par la Municipalité pour intensifier la récolte des déchets recyclables (création d'éco-points de quartier pour certains déchets / augmentation de la fréquence des ramassages du papier et du carton / organisation du ramassage des épluchures de légumes, de fruits et reliquats alimentaires en containers spéciaux) feront-elles l'objet d'une étude de faisabilité?
(Une telle étude devrait également inclure la récolte des déchets végétaux (herbe, feuilles, branches, etc. et celle des "incinérables")

- La Municipalité envisage-t-elle de mettre en soumission le contrat de collecte des déchets ménagers? Si non, pourquoi?

- La Municipalité peut-elle envisager modifier la pratique concernant le ramassage des déchets encombrants, par exemple en confiant au personnel communal la collecte des déchets encombrants à la demande, comme pratiqué dans de nombreuses communes?

Conformément à l'article 70 de notre règlement, les conseillers et conseillères soussignés-es demandent que la réponse soit donnée par écrit.

- **M. Yvan TARDY, syndic** félicite M. Bernard KRATTINGER et son groupe pour le travail fait. Il y a des questions pertinentes et d'autres auxquelles la Municipalité a déjà répondu. Il est par contre déçu que rien de constructif ne soit ressorti de ces réunions. La Municipalité a fait ce qu'elle pouvait pour trouver des solutions, soit sur des terrains communaux ou des terrains privés. La Municipalité ne va pas faire le tour de tous les propriétaires de la commune pour savoir s'il y a des terrains à vendre. Concernant le droit de superficie, la Municipalité va proposer une séance avec les promoteurs.

Sur le sujet d'avoir un prestataire de services propriétaire d'une déchetterie sise à proximité d'Epalinges, ce ne serait pas une bonne idée d'envoyer la population à 10 ou 20 km en voiture. Il est étonné que des membres des Verts souscrivent à cette éventualité.

Il constate aussi que parmi les signataires, certains ont des terrains qu'ils pourraient peut-être proposer. Il cite le cas de M. André NARBEL qui vit dans une grande prairie, puis le cas de M. Jean-Marc BAATARD, dont la maison, qui se trouve à la limite de la forêt, nécessiterait quelques régularisations. Il invite ce dernier à mettre sa situation à jour avant le mois de mars prochain.

Il attire l'attention sur le fait qu'à force de tirer sur la corde, elle finit par craquer. On court un grand risque qu'Epalinges se trouve sans déchetterie d'ici fin 2011.
- **M. Bernard KRATTINGER** désire que les choses s'organisent de la meilleure façon possible pour le bien commun. Il veut rassurer M. Yvan TARDY sur le fait qu'il ne s'agit pas d'aller collecter auprès de l'ensemble de la population les terrains qui pourraient servir à cette déchetterie mais de reprendre la question de rachat de terrain sur lequel est projeté la future déchetterie. Il est ouvert à toute discussion avec la Municipalité pour parler de cette interpellation.

La prise en considération de l'interpellation est acceptée et transmise à la Municipalité.

- **Mme Silvia WICHOUD-KÄRCHER** a une question à la Municipalité concernant le trafic sur le chemin du Raidillon en hiver. Elle habite ce quartier depuis plus de 9 ans. Elle se souvient que cette route était régulièrement interdite à la circulation par une barrière lors de chutes de neige. Comment se fait-il que cela ne soit plus le cas actuellement? On ne peut en aucun cas dire que cette route très raide est moins dangereuse aujourd'hui. Quelles sont les raisons qui ont incité la Municipalité à renoncer à cette mesure de sécurité?
- **M. René VUILLEUMIER, municipal** répond que cette route n'est fermée qu'en cas de problème routier. La police met en place un panneau d'interdiction lorsqu'il y a danger (verglas, etc.).

La discussion n'est plus demandée.

Le Président rappelle que la séance est suivie du traditionnel repas de fin d'année en précisant que les conseillers démissionnaires ces derniers mois ont reçu une invitation.

Il présente ses meilleurs vœux pour un Noël convivial et un excellent saut dans le millésime 2011. Il remercie les membres pour la tenue de cette séance et la clôture à 19h35.

Epalinges, le 13 janvier 2011

Le Président :

La Secrétaire:

André OVERNEY

Fabienne GHEZA